

Questions au Feuilleton

Année	Emploi dans l'administration fédérale					
	31 mars		30 septembre			
	a)	b)	a)	b)		
Total	Entreprises de l'administration fédérale	Membres des forces armées	Total	Entreprises de l'administration fédérale	Membres des forces armées	
1980	575,660	153,402	80,822	586,042	162,269	81,035
1981	579,516	146,475	82,175		Pas encore disponibles	

Autres employés inclus dans la colonne total sont ceux de la Chambre des communes, la GRC, etc.

¹ Exclut les membres des Forces armées.
Les données ne sont pas disponibles pour l'année 1968.

" chiffres non disponibles.

Nota: Statistique Canada ne dispose pas de données sur les «sociétés de la couronne et d'autres agences» en tant que telles. Les renseignements fournis sont conformes aux concepts du système de gestion financière, selon lesquels une «entreprise» présente les caractéristiques suivantes:

- elle doit être possédée en majorité par le gouvernement;
- la gestion de ses affaires doit être relativement autonome;
- son rôle premier doit consister à fournir des biens et (ou) des services à d'autres entités que le gouvernement;
- les prix qu'elle fixe pour ces biens et (ou) services doivent refléter ce qu'il lui en coûte pour les fournir;
- l'acquisition des biens et (ou) des services de l'entreprise par les consommateurs doit être volontaire.

Le Conseil du Trésor communique les renseignements suivants: c) pour les besoins de cette réponse, on entend par fonctionnaires relevant du Conseil du Trésor toutes les catégories d'employés (emploi continu, occasionnel ou pour une période déterminée) qui travaillent dans les ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur (Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, annexe 1, partie 1). Malheureusement, ce système de classification ne peut fournir de données mensuelles pour les dates demandées qui sont antérieures à septembre 1974. Le ministère des Postes est inclus dans les données relatives aux emplois étant donné qu'il n'a été constitué en société d'État qu'en octobre 1981.

Nombre d'employés qui relèvent du Conseil du Trésor

	Mars	Septembre
1974	—	267,461
1975	273,359	278,833
1976	286,009	295,435
1977	309,129	304,032
1978	317,487	316,428
1979	301,599	299,270
1980	294,226	293,994
1981	301,108	307,083

LES DOUANES CANADIENNES À CARWAY ET À CHIEF MOUNTAIN (ALBERTA)

Question n° 3364—M. Kushner:

1. En 1981, y avait-il un surintendant des douanes aux ports de Carway et de Chief Mountain (Alb.) et, le cas échéant, a) quels étaient ses nom, rang ou titre et salaire annuel, b) quelles étaient ses fonctions et responsabilités?

2. a) Quand le surintendant est-il entré en fonction et combien de jours a-t-il passé dans chaque port d'entrée, b) quand a-t-il cessé d'y travailler?

3. Le surintendant a-t-il réclamé un remboursement de dépenses au ministère du Revenu national et, le cas échéant, quels montants, et quelle est la valeur totale des chèques émis pour a) le logement, b) les repas, c) les frais de déplacement, d) le millage en automobile, y compris le nombre total de milles réclamés et le montant par mille, e) les frais divers?

4. Selon quelles pratiques ministérielles le surintendant a-t-il été choisi pour ce poste et quels étaient a) les critères de sélection, b) le nom et poste des employés du Ministère qui ont participé au choix, c) le nombre de candidatures retenues, d) la date à laquelle les intéressés se sont rencontrés, le nombre de fois et l'endroit?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): 1. Au cours de l'été 1981, un surintendant des douanes canadiennes était en poste à Chief Mountain et à Carway (Alberta). Chief Mountain est un bureau de douane saisonnier qui est fermé de septembre à mai, tandis que Carway est ouvert toute l'année ayant des heures saisonnières.

a) Nom: Joseph Gryszczuk

Titre: Surintendant des douanes

Groupe/niveau: PM-2

Échelle de traitement: \$21,413—\$24,124

b) Les principales fonctions et responsabilités de ce poste sont les suivantes:

diriger, superviser, conseiller et former le personnel aux bureaux de Chief Mountain et de Carway;

passer en revue les activités, procédures et problèmes légaux de tous les jours à ces deux endroits;

diriger, motiver et superviser le personnel chargé de l'application des dispositions ayant trait aux opérations routières et aux embarcations de plaisance;

mettre sur pied une unité de travail et un programme d'exécution efficaces;

coordonner les activités des deux bureaux de douane et communiquer les besoins locaux à la direction.

2. a) Le surintendant Gryszczuk est entré en fonction le 17 mai 1981. En règle générale, il passait quelques heures par jour à Chief Mountain et consacrait le reste de ses journées à s'acquitter de ses responsabilités au bureau de Carway, où le trafic international est beaucoup plus intense.

b) L'affectation du surintendant Gryszczuk à ces endroits a pris fin le 14 septembre 1981.

3. Durant la période de son affectation à Chief Mountain et à Carway, le surintendant Gryszczuk a été remboursé de la façon suivante:

a) Aucun remboursement.